

**Règlement du jeu « GAGNER VOTRE POIDS EN
CHOCOLAT ET GOURMANDISES »
DU 6 AU 7 NOVEMBRE 2021**

Article 1 - L'UCIA LES VITRINES DE CHALONS, sis Mess des Entrepreneurs, 42 rue Grande Etape 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE, organise un jeu concours « GAGNER VOTRE POIDS EN CHOCOLAT ET GOURMANDISES » qui aura lieu du samedi 6 au dimanche 7 novembre 2021 au Salon du Mariage, du Chocolat et des Grands Événements de la Vie au Capitole à CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE 51000.

Article 2 - Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat. Il est ouvert à toutes les personnes physiques majeures et mineures au jour de leur participation, résidant en FRANCE.

Article 3 - Les bulletins de participation seront mis à disposition sur le stand de L'ATELIER DE LAURENT aux horaires d'ouverture du salon (samedi de 10h à 19h et dimanche de 10h à 18h). Un seul bulletin par foyer sera admis sur toute la durée du jeu sera pris en compte.

Article 4 - Le participant doit inscrire son nom, prénom, son adresse postale complète, numéro de téléphone fixe ou portable et adresse e-mail.
Le participant doit mettre le coupon complété dans l'urne à cet effet installée sur le stand de L'ATELIER DE LAURENT.
Le bulletin doit être lisible, tout bulletin non lisible sera écarté.

Article 5 - Le tirage au sort aura lieu le dimanche 7 novembre 2021 à 18h00 par les organisateurs de salon sur la scène au milieu du salon.
Il y a donc 1 seul gagnant.

Article 6 - En cas d'absence du gagnant au moment de l'annonce du résultat, il sera prévenu le lendemain par téléphone, par mail ou par courrier.

Article 7 - La pesée se fera à l'UCIA à la date retenue par le gagnant et les organisateurs du salon, la pesée s'effectuera sans chaussures ni veste.

Le gagnant se verra remettre son poids en chocolat, gourmandises et champagne.

Le gain est composé pour 10kg comme suit et au prorata du poids du gagnant pour les produits sécables :

Bouteille de champagne (1KG600)	16 €
Brioche feuilletée (1KG200)	16 €
2kg de nougat	138 €
2kg de Chocolat Marteau	118 €
1kg de Guimauve	15 €
Pâte de fruits (2KG200)	66 €
Total pour 10kg :	369 €

Le lot ne pourra ni être échangé, ni substitué à des espèces.

Article 8 - La remise du lot sera réalisée avant le 31/12/2021 en présentiel, avec le justificatif du gain et une pièce d'identité.

Le gagnant pourra être substitué par toute autre personne munie de sa carte d'identité.

Le produit sera présenté non emballé mais dans des caisses de transports.

La remise du gain se déroulera le 10/12/2021 lors de l'Apéro Gourmand sous la halle du marché à Châlons en Champagne.

Article 9 - Le participant autorise, la diffusion de son nom et de sa photo dans toutes les opérations publicitaires ou promotionnelles liées au jeu auquel il a participé, son poids ne sera pas divulgué.

Article 10 - L'ATELIER DE LAURENT se réserve le droit d'interrompre le déroulement du jeu pour cas de force majeure. Elle ne pourra être tenue pour responsable, si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, et où les circonstances l'exigeraient, la distribution des lots devait être en totalité ou partiellement reportée, modifiée ou annulée.

Article 11 - Informatique et Libertés

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978. Tous les participants au jeu disposent en application de l'article 27 de cette loi, d'un droit d'accès ou de rectification aux données les concernant. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à la société organisatrice.

Article 12 - Règlement général sur la Protection des Données Personnelles

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978. Tous les participants au jeu disposent, en application de l'article 27 de cette loi, d'un droit d'accès ou de rectification aux données les concernant.

« Les coordonnées des participants seront collectées et traitées informatiquement. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou même de radiation des informations nominatives le concernant en écrivant à l'adresse du jeu précisée à l'article 11. Toutes les informations recueillies via ce jeu concours sont destinées à la gestion du jeu concours, à satisfaire aux obligations légales ou réglementaires et à nous permettre également de vous adresser nos offres commerciales et informations sur nos produits par messagerie électronique ou courrier postal. Ces informations sont exploitées par le Service Marketing, le service Commercial et le Service Client via le responsable du service Marketing, les Attachés Technico-Commerciaux et les Conseillers Clientèle. Vos données personnelles ne sont pas destinées à être transmises en dehors de l'Union Européenne. Les données personnelles sont conservées pour une durée de 10 ans. Conformément au Règlement Général pour la Protection des Données personnelles (RGPD) vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Vous pouvez à tout moment demander à ne plus recevoir de propositions par courrier électronique en vous désabonnant à chaque fois qu'un courrier électronique vous est adressé en activant le lien situé en fin de message. Pour toute demande relative à l'accès la modification ou la suppression de vos données, adressez-vous à l'UCIA - 42 Rue Grande Etape - 51000 Châlons en Champagne par courrier ou par mail à angel02190@live.fr

Article 13 - Le simple fait de participer implique l'acceptation intégrale du présent règlement, notamment les conditions de gain.

Article 14 - Toute personne désirant obtenir le règlement complet peut en faire la demande par courrier auprès de l'UCIA ou le demander à l'accueil.
Les frais d'affranchissement seront remboursés sur simple demande, tarif lent en vigueur.

Article 15 - Le présent règlement est déposé auprès de la SCP Marie Pia DURAND, Huissier de justice, 7 quai Barbat, 51000 Châlons-en-Champagne et sera affiché à l'accueil pendant toute la durée du jeu.

Article 16 - Attribution de compétence

Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours. Tout litige fera l'objet d'abord d'une négociation contradictoire, celui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis au Tribunal de CHALONS EN CHAMPAGNE.